

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique RD11

**De :** Pierre LALAGUE <[REDACTED]>

**Date :** 22/09/2023 22:34

**Pour :** "pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr" <pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr>

**Copie à :** salaun violaine <[REDACTED]>

Monsieur VILLEMUR,

Je me permets de vous contacter au sujet de l'aménagement routier de la RD11 dit, voie de la Soule, projet pour auquel je ne saurai adhérer en qualité d'usager de cette voie de circulation. Résidant au sens d'Abense de Bas, nous ne disposons d'aucune alternative carrossable ou cyclable inter-urbaine pour rejoindre avec ma compagne et nos enfants les lieux de travail, commerces et de services. Aussi, je souhaite que cet aménagement routier soit le plus efficient et prenne en considération les problématiques liées à la sécurité.

Je regrette que le projet d'aménagement et de sécurisation faisant l'objet de l'enquête ne fait aucunement mention de la possibilité d'aménagement de la voie existante, du souhait de l'inscription de l'aménagement dans un plan cohérent d'aménagement du territoire et de la préservation d'un axe existant à mobilité douce.

Je suis également surpris du manque de cohérence du-dit projet. Les parties amonts et avals à ce tronçon ayant été aménagées sur l'assiette de voirie existante plutôt que de considérer l'emprise sur la voie verte. Les parties amonts et avals à ce tronçon sur l'ancien axe ferroviaire ont bénéficié d'aménagement et de mesures de conservation. Quelles sont les justifications sur le tronçon Abense-Espès qui impliquent un choix opposé à l'aménagement de l'infrastructure existante sans même proposer de solutions pourvues de giratoires et de régulation actives de la vitesse ?

Quelles sont les éléments qui réclament une utilité publique différente que sur les tronçons à proximité immédiate ? ainsi que des autres villes et villages du territoire ne disposant pas de la mise en place de contournement et étant aménagés (Garindein, Gotein-Libarrenx, St Palais, Navarrenx, etc...) ?

La création d'une voie supplémentaire disposant d'une vitesse limitée très probablement supérieure à celle actuelle - sans toutefois être contrôlée systématiquement par des dispositifs de radars à minima éducatifs - ne va pas réduire le nombre d'intersections, de sorties riveraines et augmentera le nombre de carrefours et à ce titre ne saura réduire le risque routier. La création d'une voie nouvelle augmente le nombre des points précités et donc l'occurrence du risque routier.

De plus, le tracé RD11 actuel n'étant pas appelé à disparaître mais uniquement à changer de compétence, je crains que l'entretien de cette voirie additionnelle ne pèse que trop lourd pour nos petites municipalités.

Je note l'absence notable d'aménagements importants pour ce projet :

- giratoires aux intersections d'Espès et d'Abense
- limitation de la vitesse de circulation à 50km/h sur le nouvel axe et à 30km/h aux abords des intersections, permettant un abaissement des nuisances nouvellement créées
- séparation physique entre les voies cyclables et voies carrossables
- absence de passages souterrains ou aériens. Les ilots de protections
- absence d'aménagement pour les transports en communs scolaires et inter-urbains par exemple Txiktak
- absence d'aménagement pour sécurisation de l'axe « Route de l'usine » à Abense

Vous comprendrez qu'en l'absence de la prise en compte de ces points, je ne puisse pas considérer le présent projet comme vecteur d'amélioration et de progrès en regard d'une utilité publique dont l'objectif est de renforcer la mobilité et la sécurité sur notre territoire.

Cordialement,

Pierre LALAGUE